

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BELFORT - 9001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/05/2026 - 1844 - 2019 B 00582 - 879 658 771 - AB FOOD

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	720,22	720,22		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	50 292,20	17 941,06	32 351,14	25 524,20
Autres immobilisations corporelles	115 947,13	34 478,40	81 468,73	58 236,19
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 660,00		3 660,00	3 660,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	170 619,55	53 139,68	117 479,87	87 420,39
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	100 254,00		100 254,00	7 390,13
Avances et acomptes versés sur commandes				5 550,02
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	189 155,74	49 876,78	139 278,96	100 303,29
Autres créances	58 242,52		58 242,52	13 817,88
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	75 562,62		75 562,62	128 403,67
Charges constatées d'avance	1 200,76		1 200,76	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	424 415,64	49 876,78	374 538,86	255 464,99
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	595 035,19	103 016,46	492 018,73	342 885,38

CERTIFIÉ CONFORME

Bilan passif

Postes	31/12/2024	31/12/2023
Capital (dont versé...)	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves	126 153,32	73 100,78
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	107 512,60	53 052,54
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	244 665,92	137 153,32
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	4 015,86	3 057,40
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	150,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	194 018,81	174 777,46
Dettes fiscales et sociales	46 968,14	26 544,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 200,00	1 352,23
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	247 352,81	205 732,06
Écarts de conversion - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	492 018,73	342 885,38

AB FOOD
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 22 avenue d'Altkirch
90000 Belfort
879 658 771 RCS Belfort

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2025

L'an Deux mille vingt-cinq,
Le 30 Juin,
A 11 heures,

Les associés de la Société « **AB FOOD** », société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur Brahim AKOUCHAM**, propriétaire de 5 000 actions en pleine propriété,
- **Monsieur Abdelmadjid TAGUIA**, propriétaire de 5 000 actions, en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Abdelmadjid TAGUIA** en sa qualité de Président de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,

AB

TA

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 Décembre 2024**,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Le rapport de gestion établi par la présidence,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associées au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des charges et dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élève à **225 euros** ainsi que son impôt correspondant de **57 euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au **31 Décembre 2024**.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **107 512.60 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice**107 512.60 euros**

Lequel est affecté comme suit :

- Au compte « Autres réserves »**107 512.60 euros**
- Ainsi, le compte « Autres réserves » dont le solde était de **126 153.32 euros**, après affectation, s'élève à **233 665.92 euros**.

AB

TA

Après cette affectation le montant des capitaux propres de la Société s'élève à **244 665.92 euros**.

Distribution antérieure de dividende :

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale déclare qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale prend acte des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et figurant sur le rapport spécial et statuant sur ces derniers approuve successivement les conventions mentionnées et constate qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

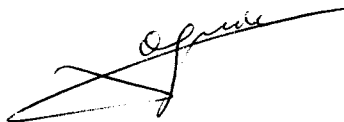
QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

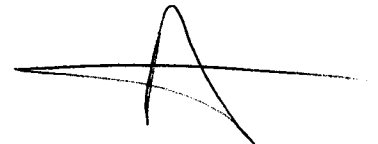


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Abdelmadjid TAGUIA
Associé



Monsieur Brahim AKOUCHAM
Associé



AB TA